

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FEVRIER 2023
COMMUNAUTE DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

Délibération n°2023/07 du 9 février 2023

Nombre de Conseillers : 53
En exercice : 53
Quorum : 27
Présents : 40
Absents : 13
Votants : 40
-dont « pour » : 40
-dont « contre » :
-dont « abstention » :

L'an deux mille vingt-trois, le 9 février à 20h30, se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Lagarde Hachan, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne sous la présidence de Madame Céline SALLES, Présidente, dûment convoqués le 2 février 2023.

Présents : M Esterez, O Vendome, P Cano, R Sassoli, P Laprebende, S Lahille, M Nogues, JC Dazet, C Salles, C Falceto, F Monserrat, L Soriano, JM Laffitte, D Pomies, A Bourdalle, F Gouzenne, C Verdier, H Tujague, P Ducombs, M Moura, B Sarrelabout, C Bonnassies, JF Abadie, P Taran, F Thiroit, C Daujan, C Abadie, JP Magni, JJ Maumus, JC Verdier (représenté par Rumeau), C. Bousquet, J Bernichan, P Saintagne, C Ladois, JF Daubian, P. Baron, C Mailhos, G Pujos, JM Le Mao, F Dupouey représenté par S.Ducay,

Absents excusés : L Aguer Costes, D Jove, A Fonvielle, J Puch Nedelec,

Absents non excusés, JF Doz, V Cyriaque, M Doneys, JN Jammet, JC Laborie, JP Mathe, M Raber, G Tanques, JN Jammet

Secrétaire de séance : A Bourdalle

Objet : Attribution du marché de travaux : Rénovation et extension du pôle scolaire et petite enfance de SAINT-ELIX-THEUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU le décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne du 25 juin 2020 n°2020-23 portant « délégation de pouvoir du Conseil Communautaire vers la Présidente de la communauté », déléguant à la Présidente les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à un seuil défini par décret pour les marchés à procédure formalisées et, de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne du 23 juin 2021 n°2021-35 portant sur la « création d'une Commission d'Appel d'Offres pour les marchés publics à procédure formalisée » ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne du 17 janvier 2022 n° 2022-01 portant sur la « modification du programme de financement par l'agrandissement, la rénovation et la mise en accessibilité du pôle scolaire et petite enfance de Saint-Elix-Theux » ;

VU le procès-verbal d'attribution des propositions de la Commission d'Appel d'Offres pour le marché par appel d'offres ouvert qui s'est déroulée le 2 février 2023 ;

CONSIDÉRANT que ce marché a respecté l'ensemble des procédures applicables en matière de commande publique dans le cadre d'un marché par appel d'offres ouvert (Chapitre IV du Code de la commande publique).

La Présidente fait état des principaux besoins qui ont motivé la réalisation de ces travaux de rénovation et d'extension :

- Confort thermique notamment au sein du Multi Accueil ;
- Optimisation des coûts de l'énergie ;

- Arrangement de l'espace cuisine en phase avec les normes d'hygiène et de sécurité ;
- Création d'une salle d'activités en lieu et place du préau actuel afin de suppléer dans la cour de récréation ;
- Désengorgement du local technique par la création d'un vestiaire dans le Multi-Accueil ;
- Création de toilettes handicapés accessibles depuis l'intérieur de l'école ;
- Mise en accessibilité totale de l'école ;
- Reprise de l'assainissement non collectif actuel.

La Présidente rappelle également que la réalisation de ces travaux de rénovation et d'extension du pôle scolaire et petite enfance de Saint-Elix-Theux fait l'objet d'un marché public par appel d'offres ouvert, dont la valeur du marché de travaux est estimée au montant de 800 800 € HT, étant inférieure au seuil européen de procédure formalisée (< 5 382 000 € HT du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023).

Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 15 décembre 2022 et publié par la Dépêche du Midi dans le journal du 19 décembre édition Gers pour la passation du marché, conformément aux règles des marchés par appel d'offres ouvert.

La date limite de remise des offres était fixé au 17 janvier 2023 à minuit. 16 plis ont été réceptionnés dans le délai prescrit. 22 offres ont été déclarées recevables suite à la Commission d'Appel d'Offres du 2 février 2023.

Conformément aux critères d'attribution pondérés, indiqués dans le règlement de consultation, la Commission d'Appel d'Offres pour les marchés publics à procédure formalisée a attribué les marchés suivants :

Lots	Candidats retenus
1 – Voirie – Réseaux divers	Lot infructueux
2 – Gros œuvre	EURL CD CONSTRUCTION (32230 MARCIAC)
3 – Charpente / Couverture / Zinguerie	SAS ROTGE BATIMENT (32000 AUCH)
4 – Menuiseries / Escalier bois	SAS GAUTHIER DIFFUSION (32000 AUCH)
5 – Plâtrerie / Isolation / Plafonds	Lot infructueux
6 – Electricité / Courants forts et faibles	SAS BAJON ANDRES (65000 TARBES)
7 – Plomberie / Sanitaire / Chauffage / Ventilation	SAS BAJON ANDRES (65000 TARBES)
8 – Sols souple	SAS LORENZI (65420 IBOS)
9 – Carrelages / Faïences	SAS DUVIAU CARRELAGE 32 (32000 AUCH)
10 – ITE / Peinture	SAS LORENZI 565420 IBOS)
11 – Serrurerie	Lot infructueux
12 – Assainissement	SABATHIER JOEL (32140 MASSEUBE)

Les crédits nécessaires aux paiements de ce marché seront prévus au budget principal 2023 de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'accepter** les décisions de la Commission d'Appel d'Offres pour les marchés publics à procédure formalisée
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer le marché avec les attributaires ci-dessus désignés
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer toutes pièces afférentes à l'exécution du marché

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
La Présidente,

Céline SALLES



Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu :

- de sa réception en sous-préfecture de Mirande le
- Et de sa publication le

La Présidente ;

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,